

Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Gironde

Arcachon, le 23 Mars 2011

Division Ouest Gironde

Subdivision Territoriale et Maritime  
du Bassin d'Arcachon

**AVIS AUX USAGERS DU BASSIN D'ARCACHON N° 07/2011**

**Commune d'Arcachon**

**Lieu dit : BANC DE PEREIRE et PLAGE ENTRE LES JETEEES THIERS ET LEGALLAIS**

Les usagers du Bassin d'Arcachon sont informés que des travaux de dragage et de ré ensablement vont se dérouler :

**A compter du mercredi 23 mars et jusqu'au lundi 28 mars 2011.**



**Lieu(x) d'exécution : ESTRAN DE LA COMMUNE D'ARCACHON**

La zone de rechargement est située entre la jetée Thiers et l'épi Legallais, sur la plage d'Arcachon.

La zone d'extraction est située au large des plages de Péreire, sur des fonds marins d'une profondeur entre 5 et 10 m.

**La drague porteuse à élinde traînante «COTES DE BRETAGNE»** effectuera les travaux ;  
ses caractéristiques sont :

longueur: 74,96 m	creux : 5,00 m
largeur : 11,00 m	capacité cale : 1200 m <sup>3</sup>
tirant d'eau max drague : 4,42 m	vitesse chenal : 9 à 10,5 nds

***Elle travaillera, en continu, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.***

Les usagers sont invités à naviguer prudemment à proximité de ces zones, compte tenu des allers-retours fréquents que le « COTES DE BRETAGNE » effectuera chaque jour.

**Arcachon, le 23 mars 2011**  
**Le Responsable de la Subdivision**

***Pierre MORIN***